



Comité d'initiative

« Sauvons le Vallon de la Valleyre, le poumon vert du Mont ! »

p/a Stéphane Simon

Ch. de la Valleyre 17

1052 Le Mont-sur-Lausanne

Présidence du Conseil communal

Monsieur Barry Lopez

Administration communale

Route de Lausanne 16

1052 Le Mont-sur-Lausanne

Le Mont-sur-Lausanne, le 13 juin 2023

Objet : Initiative « Sauvons le Vallon de la Valleyre, le poumon vert du Mont ! »

Monsieur le Président, Madame la Syndique, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux,

Le 15 décembre 2021, un comité composé de simples citoyens, de membres associatifs, et d'élu.e.s du Conseil communal a déposé deux projets d'initiatives auprès de la Municipalité du Mont-sur-Lausanne. L'initiative « des arbres pour la commune ! » a abouti puis été largement acceptée par le Conseil communal. L'initiative « Sauvons le Vallon de la Valleyre, le poumon vert du Mont ! » a été déclarée dans un premier temps invalide par la Municipalité. Elle demande à ce que l'ensemble du périmètre du PA La Valleyre soit classé inconstructible, tout en faisant l'objet d'une planification tendant à sa préservation sous forme d'espace de délasserment et de préservation de la nature. Le PA La Valleyre fait partie du PGA accepté en 1993 par le Conseil communal et renvoie à un projet de construction de 14 immeubles et à un règlement, tous deux votés en 2006. Il est entré en force en 2019, après des années de procédures juridiques en particulier au sein du SAF Le Mont.

Le 4 décembre 2022, la Cour constitutionnelle vaudoise réformait la décision d'invalidation municipale au prétexte que les initiants.e.s invoquent des motifs défendables d'aménagement du territoire, en se référant à l'écoulement du temps depuis l'adoption en 2006 du PA (soit il y a 17 ans) et en se prévalant de l'intérêt de créer des zones à protéger, qu'ils estiment prépondérant par rapport au maintien des zones à bâtir existantes. En mars 2023, le Tribunal fédéral rejetait la demande de blocage de la récolte de signatures d'un groupe de quatre propriétaires, membres du Syndicat, qui avaient souhaité recourir auprès de la plus haute instance contre la décision de la Cour constitutionnelle. Veuillez s'il vous plait noter que le jugement de ce recours est encore pendant sur le fond.

Lundi 12 juin, le comité d'initiative pour « sauver la Valleyre » a déposé près de 1700 signatures pour faire aboutir l'initiative. Il a fallu moins d'un mois pour dépasser le seuil requis des 916 signatures valables. A ce jour, il apparaît que l'initiative va très largement aboutir avec, selon nos projections, près d'un quart des électrices du Mont-sur-Lausanne qui la soutiennent. Nous tenons ici à souligner l'excellente collaboration que nous avons eu avec l'ensemble des services communaux sollicités et les remercions chaleureusement.



## LA VALLEYRE EST EN DANGER !

Si le Tribunal fédéral en décide ainsi, vous aurez vous-mêmes à vous prononcer sous peu sur ce texte d'initiative. Vous aurez alors une pesée d'intérêts à faire pour choisir entre les impératifs de protection d'un site sauvage, espace de détente facile d'accès et protégé par des frontières naturelles d'une part, et les besoins légitimes de défense de la planification et des droits des propriétaires privés d'autre part. Cette réflexion se fera dans la sérénité puisque, à ce jour, le projet est bloqué par une mise à l'enquête complémentaire exigée par la nouvelle Loi cantonale LPrNP, entrée en vigueur en janvier 2023, ainsi que de potentielles mesures provisionnelles de suspension du chantier qui ont été demandées par sept recourants dans une procédure introduite à la CDAP. Enfin, ce sont les propriétaires du secteur Valleyre qui ont le pouvoir de voter la mise en chantier, ce qu'ils n'ont pas encore fait, et ensuite le Canton devra valider, cas échéant, cette décision.

Il nous apparaît opportun à ce stade de vous transmettre les retours « de terrain » que nous avons pu recevoir au cours des centaines de discussions menées pendant ces mois de récolte :

1. La commune s'urbanise trop et trop vite. Au-delà de la lassitude déjà présente, les Montain.e.s s'inquiètent de la façon dont les services et les infrastructures seront adaptés dans un laps de temps aussi court. Beaucoup s'interrogent sur le maintien de la qualité de vie dans ces conditions. C'est peu dire que le désir d'influer sur la quantité et la qualité du développement urbain est puissant au Mont.
2. Il est urgent de s'adapter à la nouvelle situation environnementale à l'échelon communal. Le site de la Valleyre apparaît à celles et ceux qui le connaissent bien comme étant aussi peu propice à la destruction (quantité de d'arbres à abattre autour du périmètre, présence d'espèces sensibles) qu'il est peu favorable à la construction (risques naturels non réévalués en dépit de l'accroissement des événements climatiques exceptionnels). Les plans et les données d'études du PA La Valleyre sont trop anciens, les dérogations sont trop nombreuses et les rustines mises sur le tard n'y changeront rien.
3. Enfin, certains Montain.e.s sont remontés contre la communication agressive et menaçante des représentants des nouveaux copropriétaires. Débattre avec ses opposants n'impose jamais de devoir mentir ou de recourir à la menace envers le corps électoral pour tenter d'influencer son choix. L'indemnisation des propriétaires pour expropriation matérielle ne peut se faire que sous de strictes conditions, et elle répond à une procédure qui dépend d'un fond cantonal et non pas du bon vouloir d'un promoteur qui, pour reprendre les mots de la dernière ordonnance du Tribunal fédéral, poursuit ses études « à ses risques et périls ». A cet égard, nous remercions la Municipalité de nous avoir transmis, au nom de la Loi sur L'information, ainsi qu'au Président du SAF, le rappel à la Loi de Madame Luisier, Conseillère d'Etat en charge du territoire, qui contredit sans ambiguïté les allégations de l'entrepreneur. Etre le plus exposé à des risques de pertes financières ne justifie aucunement de diffuser une propagande mensongère, sans fondement juridique, qui plus est dans des tracts politiques non signés.

Après le feu vert du Tribunal, notre comité se mettra à disposition des différents partis représentés au Conseil. Des séances d'information sur notre projet alternatif seront également mises sur pied pendant les prochains mois. Enfin, nous proposerons des visites du Vallon pour en découvrir les richesses (biologiques, géologiques et paysagères), ainsi que son histoire villageoise. Nous sommes une force de proposition avec nos soutiens de Pro Natura Vaud et du réseau romand Arbres Vivants qui nous apportent les ressources techniques nécessaires pour structurer un projet crédible qui vise à préserver le site tout en optimisant sa fonction écosystémique.



# LA VALLEYRE

## EST EN DANGER !

Du point de vue politique, notre coalition bien que soutenue depuis le début par le mouvement Le Mont citoyen ne vise rien de moins qu'à rassembler des soutiens politiques de toutes sensibilités. Notre collectif, comptant aujourd'hui près de 200 sympathisant.e.s, est naturellement constitué de toutes les sensibilités. Nous sommes et resterons résolument trans-partisans.

Dans tous les cas de figure, nous souhaitons une campagne digne qui respectera les électeurs.rices du Mont-sur-Lausanne. Nous appelons à un maximum de transparence qui placera l'intérêt général des Montain.e.s au centre des débats, plutôt que des considérations financières pour des investisseurs habitués à assumer des risques entrepreneuriaux. « Sauver la Valléyre » devrait simplifier la donne en obligeant les protagonistes à abandonner les batailles juridiques stériles, à se parler enfin, et à se concentrer sur les besoins actuels de la collectivité en repensant l'intérêt général dans le cas d'un seul des 14 PA du SAF, faut-il le rappeler.

Depuis des années, on entend au Mont la petite musique selon laquelle la Valléyre sera détruite car la décision a déjà été prise. Eh bien peut-être pas, car les temps changent qu'on le veuille ou non. La justice vaudoise, bientôt peut-être la haute Cour, et près d'un quart des électeurs.rices du Mont vont, nous l'espérons, vous donner une opportunité unique de revenir sur le vote de 2006 au cours duquel le PA La Valléyre a été approuvé (en bloc avec 13 autres PA du Syndicat). Notre mouvement a fait le premier pas en offrant aux citoyens.nes la possibilité de s'exprimer, mais la décision vous revient en premier lieu. Vous, élu.e.s du Conseil communal, représentant les citoyens et les citoyennes, aurez alors une opportunité unique de revenir sur ce qui apparaît aujourd'hui aux yeux d'une partie significative des habitants du Mont comme une aberration, la perspective de la destruction du Vallon en tant qu'espace de refuge du Vivant. Ainsi vous prendrez acte que de nombreux paramètres ont changé en l'espace de vingt ans et que plus rien ne justifie cela. Nous ne doutons pas que vous saurez prendre vos responsabilités en votre âme et conscience.

Jamais la population du Mont-sur-Lausanne ne se sera autant passionnée pour une cause... et maintenant elle vous regarde. Projetez-vous dans 10 ans, lorsque vous ressentirez un immense sentiment de fierté pour avoir sauvé le poumon vert du Mont.

Au nom des membres du comité d'initiative, je vous prie Monsieur le Président, Madame la Syndique, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux de recevoir nos salutations les plus respectueuses.

***Nous vous prions Monsieur le Président du Conseil communal du Mont-sur-Lausanne de bien vouloir porter le contenu de cette lettre à la connaissance des membres du Conseil. En vous remerciant par avance de le faire lors de la prochaine séance du 26 juin, nous vous adressons, Monsieur Lopez, nos plus cordiales salutations.***

Stéphane Simon  
Pour le Comité d'initiative

Copie.

- Municipalité du Mont-sur-Lausanne
- Mouvements représentés au Conseil communal